

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE SOUCHT**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
Du 15 septembre 2015**

1) VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de vendre, à des particuliers, le lot N° 19, d'une contenance de 8,70 ares au prix de 3.000 € TTC l'are.

2) PREVISION DES COUPES 2016

Le Conseil Municipal accepte le Programme des travaux d'exploitation et l'Etat de prévision des coupes en forêt communale durant l'hiver 2015/2016, établi par l'ONF.

3) ETAT D'ASSIETTE EN FORET COMMUNALE

Après avoir pris connaissance des prévisions établies par l'ONF, le Conseil Municipal accepte la proposition de coupes pour l'exercice 2017.

4) SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- 500 € à l'Association des Amis du Musée du Sabotier pour la réalisation et la mise en place de panneaux en bois sur la façade des maisons ayant abrité, à SOUCHT, un atelier de fabrication de sabots.
- 2.500 € à l'U.S.SOUCHT au titre de participation aux frais de fonctionnement (licences, assurances) saison 2015/2016.

1) LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Conformément à l'indice de référence des loyers, établi au 2^{ème} trimestre 2015, les loyers des logements communaux seront réévalués de 0.08 % à compter du 01/01/2016

6) GRATIFICATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'accorder, comme par le passé, une gratification de fin d'année à l'ensemble du personnel communal stagiaire et titulaire.

7) REMPLACEMENT POUR ABSENCE DE PERSONNEL A LA CANTINE SCOLAIRE

Conformément à l'article 2 du décret N° 91-875, le Conseil Municipal décide d'accorder des indemnités horaires, pour travaux supplémentaires, aux personnes appelées à remplacer en cas d'absence, le personnel de la cantine scolaire et le nettoyage de l'école maternelle.

8) PLU INTERCOMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, selon les modalités exposées par le Maire, le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale – PLUi » à la Communauté de Communes du Pays de Bitche en l'incluant dans la compétence 2.

Fait en mairie le 15 septembre 2015

Le Maire
M. Claude FEISTHAUER